



Adoption de ma femme majeure par son beau pere

Par arcar, le 18/01/2014 à 14:45

[smile16]Bonjour Madame,

Quelles sont les conséquences pour ma femme, si elle acceptait la proposition d'adoption par son beau père (second mari de sa mère) sachant que celui ci était veuf sans enfant avant son remariage(sa famille étant sa sœur); sa

situationhttp://www.legavox.fr/images/formulaire/bouton_lien.gif financière actuelle est:

-âgée de 74 ans il a contracté un crédit immobilier en cours, en plus de sa retraite il travaille a temps partiels(cotable)et son épouse âgée de 55 ans est sans travail n'ayant jamais cotisé pour une retraite.

notre souci est: si ce monsieur décède avant la fin de remboursement de ce crédit(sa femme n'ayant aucune ressource) ma femme (sa fille) serai elle tenue de rembourser ce crédit car héritière par adoption.

En fait le seul intérêt ne serait il pas de préserver son épouse d'un possible héritage par sa propre famille, ou de reporter ses dettes de crédit sur ma femme?

Merci par avance,[smile16]